

Question pratique

La fonction publique est-elle assez rémunérée?



Steeves Emmenegger*

D'une manière générale et dans la fonction publique comme ailleurs, une rémunération doit être équitable et attractive. S'agissant de l'équité, elle se décline de différentes manières et nous pouvons dire que les salaires des fonctionnaires et des politiques répondent sans problème aux critères de l'équité légale et interne, c'est-à-dire qu'ils respectent le cadre légal défini et que chaque fonction exigeant des compétences semblables est payée de façon équivalente. C'est ce que garantissent les grilles de rémunération ou les classes de salaires.

Là où les choses se compliquent, c'est d'abord au niveau de l'équité externe, soit le fait de rémunérer de façon analogue une fonction comparable, en termes de compétences et de

exercée dans le secteur public ou le secteur privé. Les grilles de salaires de la fonction publique se caractérisent par une ligne de progression plus plate que dans le secteur privé. Cela signifie que les emplois nécessitant peu de compétences, c'est-à-dire en bas de la grille, sont mieux rémunérés que dans le privé, au détriment des emplois de cadres dirigeants, ceux du haut de la grille, qui sont positionnés assez largement en dessous du marché.

Le système est encore aggravé par le jeu des annuités, qui valorise l'ancienneté, et une logique de statut, qui privilégie le niveau de formation initial au détriment de l'expérience professionnelle. Ensuite, la fonction publique ignore généralement le principe d'équité individuelle, qui voudrait que le salaire soit influencé par la manière dont chaque acteur assume son rôle, puisque la notion de mérite est souvent absente des facteurs d'influence.

Enfin, elle oublie également l'équité collective, qui vise à lier la rémunération à la performance d'ensemble. Les conséquences de l'application de ce

système sont que la fonction publique n'a aucun problème pour engager des agents de faible qualification, mais qu'elle peine à engager des cadres dirigeants ou des experts de haut niveau, qui sont souvent beaucoup mieux rémunérés dans le secteur privé.

.....
Un conseiller fédéral touche un salaire comparable à celui d'un cadre supérieur exerçant dans le «private banking»

Cela explique pourquoi certaines fonctions du domaine public sont repourvues aujourd'hui avec les contrats de droit privé.

Et cela est également vrai pour les politiques. Par exemple, au plus haut niveau un conseiller fédéral payé environ 440 000 francs, touche un salaire comparable à un cadre supérieur, qui réussit bien, exerçant dans le «private banking» ou à un CEO d'une entre-

prise industrielle de taille moyenne d'envergure nationale. En comparaison des responsabilités et des enjeux, on peut dire que le principe d'équité externe n'est pas respecté.

En conclusion, pour respecter ces principes, les salaires des dirigeants de la fonction publique, hauts fonctionnaires et politiques, devraient être revus à la hausse, à condition d'y inclure une part variable, puisqu'ils sont aujourd'hui en fonction pour réaliser des objectifs et plus pour assumer uniquement un rôle.

Ceci étant, si cette revalorisation permettait d'attirer plus de talents chez les fonctionnaires, cela ne devrait pas motiver davantage de candidats pour les fonctions politiques, ceux qui s'y engagent étant plus motivés par la réalisation d'une vision qui leur est chère, par une certaine visibilité et un certain pouvoir, que par la rémunération proposée pour ce type de fonction, même revalorisée.

*Fondateur d'emmenegger compétences conseils
 steeves@emmenegger-conseils.ch